



LA VIE SOCIALE

Internationale . Socialiste . Syndicale . Coopérative

les Communications et Convocations doivent parvenir avant 7 heures du soir
VIE SOCIALE-HUMANITE, 142, rue Montmartre

TÉLÉPHONE : Gutenberg, 02-57 et 02-69
Adresse Télégraphique : HUMANITE-PARIS

Pour la publicité des Fêtes et Conférences adresser lettres et mandats
CAISSE HUMANITE, 142, rue Montmartre

LES OUVRIÈRES PÉTROLIÈRES

Des Femmes sont en grève au Havre pour obtenir 2 fr. 50 par jour EN EXERCANT UN TERRIBLE MÉTIER QUI LES TUE

Depuis le 19 septembre, trois cents ouvrières employées aux raffineries de pétrole du Havre sont en grève pour obtenir une augmentation de salaires. Elles reçoivent en moyenne 2 fr. 35 par jour. Elles demandent à gagner 2 fr. 50. Voici des exigences qui ne conduisent pas à la faillite les établissements industriels au service desquels ces pauvres femmes comprennent leur santé dans des travaux pénibles et malsains. Ces trois sous par jour, on les leur refuse pourtant avec sévérité, avec aigreur, et l'on compte que la misère, que la faim, que les approches de l'hiver les contraindront à réintégrer l'atelier aux anciennes conditions. Férocement, le calcul est peut-être bon. Mais il suffira d'exposer brièvement le travail des ouvrières pétrolières pour montrer de quel côté est le droit.

Première équipe : nettoyeuses et éprouveuses

Elles commencent leur journée à sept heures du matin et l'achèvent à six heures du soir, avec une interruption d'une heure et demie pour le repos. Les nettoyeuses s'emparent des bidons vides de pétrole et essence. Ces récipients sont enduits d'une couche épaisse d'huile de pétrole, ils sont boueux, visqueux, il faut les rotter à la toile émeri pour leur rendre l'éclat du neutre. La constante manipulation du pétrole produit une inflammation persistante de la peau, une sorte d'acné que les ouvrières appellent « la gale du pétrole », et qui cause sans relâche de douloureuses démangeaisons. A l'ouvrière qui se plaint en montrant ses mains gribouillées, gercées, recouvertes de petites pustules à vir, on répond : « Cessez le travail. » Et vivez du produit de vos rentes, sans doute ? Le nettoyage s'effectue à la tache : chaque ouvrière doit achever 75 bidons le matin et 67 l'après-midi. C'est un surmenage infernal sous le harcèlement des contre-maîtres.

Les éprouveuses, ensuite, ont pour tâche de rechercher les fuites dans les récipients nettoyés qu'elles emploient d'eau bouillante. Les cas de brûture grave sont de toutes les jours. Il faut apporter une telle hâte au travail pour vérifier huit cents bidons dans la journée ! (les pièces abîmées n'étant pas comptées et venant s'ajouter à ce chiffre imposé).
Second équipe : brûlantes et rouleuses

Une autre équipe d'ouvrières succède à celle-ci : elle est chargée de peindre le fond des bidons et d'enduire tous les vases d'un vernis spécial qui secoue instantanément. Quelle est la composition chimique de la peinture et du vernis ? Y trouve-t-on des sels de plomb ? Sans doute, car les ouvrières présentent certaines symptômes d'intoxication saturnine. De plus leurs ongles s'écaillent et tombent. Naguère, des hommes effectuaient ce travail. On leur distribuait un peu de lait chaque jour pour combattre les effets nocifs de la peinture et du vernis. On les a remplacées par des femmes pour diminuer les salaires. Et on a supprimé les distributions de lait.

Chaque ouvrière est tenue d'achever 1.600 bidons par jour. Celles qui sont trop malades pour accompagner leur tâche sont renvoyées et remplacées par d'autres, par des jeunes qui apportent leur santé et leur vigueur toutes fraîches.

L.-M. BONNEFON

Le citoyen Vallin, secrétaire de la Bourse du travail, rue Jean-Bart, au Havre, reçoit les souscriptions en faveur des pétrolières grevistes.

Contre la Sauvagerie antisémite

A PROPOS DU PROCÈS BEILIS A KIEF

Grand Meeting de Protestation

VENDREDI SOIR, A HUIT HEURES ET DEMIE, SALLE WAGRAM

ORATEURS :

Jean JAURES

Député.

Francis de PRESSENSÉ

Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Louis DUBREUILH

Secrétaire du P. S.

LITVAC

du Bound.

KARPOFF

du P. S. D. Russe.

ROUBANOVITCH

du P. S. R. Russe.

L'Élection municipale du Combat

Le chiffre de voix imposant obtenu dimanche dernier par le candidat du P. S. dans le quartier du Combat, qui dépasse de beaucoup celui des autres candidats, et le désarroi qui existe dans les rangs de nos adversaires nous donnent la certitude d'un succès définitif pour dimanche prochain. La campagne se poursuit toujours très active et les réunions organisées par le Comité sont toujours très suivies. Le camarade Flancette démontre tous les soirs le programme municipal et montre le devoir proletarien.

Ce soir encore il y a réunion au préau de l'école de la rue des Alouettes et les citoyens F. de Pressensé, Rozier, député, et Paris, conseiller municipal, viennent assister Flancette.

Nous rappelons que l'élection a lieu dimanche et nous comptons sur le dévouement des camarades du Comité, des membres des 10^e, 19^e et 20^e sections et autres sections parisiennes, des Jeunesse socialistes et cyclistes pour nous prêter leur concours. Nous les prions de se trouver à la réunion qui aura lieu vendredi soir aux Trois-Pavillons, 39, rue Bolivar, après la réunion publique qui a lieu le même soir, au 69, rue Bolivar.

Nous prions les travailleurs intellectuels et manuels qui, pour une raison indépendante de leur volonté, n'ont pas voté pour le candidat de leur classe, dimanche dernier, de faire leur devoir au deuxième tour.

LES ÉLECTIONS D'ALFORTVILLE

Réunion publique et contradicteur au préau de l'école de la rue des Alouettes et les citoyens F. de Pressensé, Rozier, député, et Paris, conseiller municipal, viennent assister Flancette.

Les candidats du parti socialiste exposent leur programme, assistés des citoyens Cuillerier, maire d'Alfortville, et Lucien Vullin, député socialiste de la Seine, maire de Puteaux.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT de Boulogne-Billancourt

Réunion publique et contradicteur au préau des écoles rue de Clamart à Billancourt, le 8 octobre au soir.

Le citoyen Lucien NECTOUX, ouvrier métallurgiste, candidat exposera le programme du Parti socialiste, assisté des citoyens Larval, avocat à la cour ; Jacot, conseiller d'arrondissement de Puteaux ; Besombes et Flourens, délégués de la Fédération de la Seine

L'AMNISTIE MÉCONNUE

par

L'AUTORITÉ MILITAIRE

La loi d'amnistie porte, dans un de ses paragraphes, que les inconnus, âgés de plus de 30 ans, ne sont astreints qu'aux obligations de leur classe si elles sont mariées, veuves avec enfants ou ayant un ou plusieurs enfants naturels reconnus.

Sous la forme de cette loi, plusieurs insoumis se sont présentés à l'autorité militaire qui, loin de les relâcher, entend leur faire accomplir leur service militaire. A leurs protestations et aux démarches faites par l'avocat de l'un d'eux, M. Berthon, le recruteur répondit que pour bénéficier principalement l'Italie. Depuis 1907, l'émigration augmente, d'après la statistique gouvernementale. Kolb eut voulu que tous les centres nationaux affiliés au S. I. de la pierre unifassent la rédaction des livrets de leurs membres.

Pour ce qui concerne l'affiliation de la Fédération anglaise à la Conférence, la question a été résolue de façon affirmative. Il n'y a pas grand espoir pour l'Amérique, l'Afrique et l'Australie, mais il pense qu'en s'adressant au Bureau international à Legien, de Berlin, il serait possible d'arriver.

Staudinger (Allemand) appuya cette dernière proposition et après une intervention de Müller (Autriche), il fut décidé que le secrétaire représenterait la Fédération internationale au Congrès de Vienne.

LA SAUVEGARDE LEGALE DES TRAVAILLEURS DE LA PIERRE

Staudinger (Allemand), dépose une résolution qui se basant sur les progrès réalisés dans l'industrie par le machinisme, conclut à l'adoption des mesures suivantes :

1^o Pour la manipulation des matériaux bruts, le travail à la tâche doit être interdit, parce qu'il favorise la multiplication des accidents.

2^o La durée journalière du travail ne devrait excéder huit heures pour les tailleurs de pierre travaillant la pierre de sablage, pour les autres catégories, la durée ne pourrait excéder neuf heures par jour.

3^o Les jeunes gens de moins de dix-huit ans ne sauraient être occupés dans les carrières à cause du danger de cette industrie et serait interdit le travail des femmes dans les carrières et sur les chantiers ou dans tous les cas, réduire à six heures le travail des membres émigrants, l'unification s'impose.

Müller (Autriche) estima impossible de rendre la statistique de l'émigration obligatoire et il appuya la proposition Kolb. Il serait même utile, selon lui, d'unifier le livret de la Pierre et celui du Bâtiment, en prévision des transferts, par exemple, d'une profession à l'autre. Les motifs invoqués par les Tchèques séparatistes ne lui semblent pas péremptoires. Souvent les Tchèques ont déchiré des grèves sans attendre l'avis du Comité central. Le mouvement syndical souffre de la séparation.

Achterbergh (Hollande) proposa de nommer une commission de trois membres, chargée d'offrir ses bons offices pour rétablir l'unité entre les groupes Tchèques et Autrichiens.

Moulinier (France) dit partager l'avis d'Achterbergh, en ce qui concerne l'émigration. Il se déclare aussi partisan de la propagation parmi les émigrants italiens.

Le rapporteur, délégué à l'applications de la loi de 1884 qui exige que tous les administrateurs de syndicats soient de nationalité française.

Il faudrait marcher vers le livret unique dans tous les pays du monde. Mais, en attendant, les livrets actuels pourraient porter un cachet constatant que le membre est adhérent à la Fédération syndicale internationale.

Les séparatistes ne furent pas admis et la motion Müller fut votée.

Les Allemands déposèrent un amendement, disant que des exceptions peuvent être faites pour les ouvriers rentrant chez eux une semaine de salaire se trouvent par la volonté de leur exploitant, réduit à la misère extrême.

On vota alors qu'il fallait matin un travail le matin et tard l'après-midi devant l'atelier et que l'heure de l'entrée soit fixée à 10 h. 30.

Le résultat fut que l'assemblée déclara que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre devait être maintenu.

Le Conseil fédéral du lundi 13, en fin de séance, avait fixé à vendredi 17 la tenue de la séance extraordinaire. Le bureau avait accepté cette date. Mais en raison du meeting organisé par le « Bund » et les organisations socialistes russes, pour protester contre l'unique procès de Kief, qui doit se tenir le même soir, à la Salle Wagner, et auquel le « Bund » s'oppose, il a été décidé à l'unanimité de reporter à toute autre date.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19 octobre fut maintenu.

Le résultat fut que l'ordre du jour du Conseil national du 19